



# Participons, participez !

Le Conseil de la Vie Sociale  
dans tous ses états...



Lundi 4 novembre 2024

📍 IRTS de Talence (33)

🕒 8h45 - 12h30  
14h - 16h30



# Comment les CVS répondent au décret de 2022 ?

Quizz interactif avec les participants sur le CVS

**CREAI**  
Centre Régional d'Évaluation  
d'Informations  
et d'Orientation  
de l'Institut de Veille  
Sanitaire et  
Épidémiologique

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
L'État  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

**France  
Assos  
Santé**  
La voix des usagers  
Association Française  
des Associations de  
Personnes Handicapées

**Participons, participez !**  
Le Conseil de la Vie Sociale  
dans tous ses états...

**Lundi 4 novembre 2024**

**IRTS de Talence (33)** | 8h45 - 12h30  
14h - 16h30

# Un petit QUIZZ pour commencer

**Lucie BORDEAU**

Conseillère Technique du CREA Nouvelle-Aquitaine



# CVS ça veut dire Cadre de Vie Sécurisé ?

OUI ✓

NON ✗

Conseil de la vie sociale

*Un lieu avec des règles basées sur la loi*



# Je suis élu au CVS je dois parler que de mes problèmes personnels ?

OUI ✓

NON ✗



## Je dois prendre la parole pour moi et pour les autres

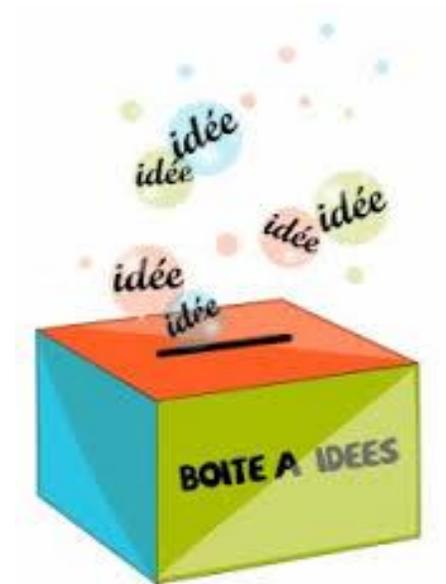
*On parle des personnes qu'on représente en général. Si on veut parler de sujets individuels, c'est que ça peut être utile à tous.*

# Le CVS permet à toutes les personnes accompagnées de donner leur avis ?

c'est-à-dire ce qu'elles pensent sur différents sujets qui concernent la structure.

OUI ✓

NON ✗



## Ce n'est pas décider à la place de la Direction,

*Le CVS est consultatif, c'est-à-dire qu'on demande un avis aux personnes qui sont au CVS.*

*Le CVS ne prend pas de décision.*

Dans le CVS, il faut plus de personnes accompagnées et/ou familles élues que de professionnels ?

OUI ✓

NON ✗



Il ne faut pas plus de professionnels de la structure

« Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil »

# Dans le CVS la direction et les personnes invitées votent les propositions

OUI ✓

NON ✗



## Ce sont les personnes accompagnées, personnels et organisme gestionnaire qui ont une voix délibérative

*La réunion est démocratique. Il faut choisir l'avis qui met le plus de personnes d'accord.*

*Pour choisir, il faut faire un vote. On peut voter à main levée, ou à bulletin secret.*